

PIP 3 (2022-2023)
INDICATEURS DE RESULTATS ET ACTIVITES
PRINCIPALES
BILAN DES ACTIVITES

*Note : Le présent document est une annexe au document de travail DT 10.1 de la troisième RCE
En référence aux activités actualisées pour le PIP3 (2022-2023)*

OBJECTIF RÉGIONAL 1
**Les communautés océaniques voient leur
résilience au changement climatique renforce**

OBJECTIF RÉGIONAL 1 : Les communautés océaniques voient leur résilience au changement climatique renforcée
**PIP
2022-2023**

| Objectifs régionaux 2026 | Résultats 2020-2021 | Indicateurs 2022-2023 | Activités 2022-2023 |
|---|---|--|--|
| RO1.1 Renforcer la capacité des Membres insulaires océaniques à encadrer, prioriser et gérer, au niveau national, l'adaptation au changement climatique (ACC), l'atténuation (EDN) et la réduction des risques de catastrophes (RRC), en vue d'accomplir leurs objectifs nationaux en termes d'environnement et de développement, et de satisfaire à leurs obligations volontaires et légales en vertu des accords conclus aux niveaux régional et international. | RO1.1.0 Capacité renforcée des membres des îles océaniques afin de gérer les programmes CCR nationaux (ACC, développement à faible intensité de carbone, CDN, réduction des risques de catastrophes) pour réaliser les objectifs en matière de développement dans le cadre d'accords internationaux régionaux et internationaux | RO1.1.1 : Au moins trois États et territoires insulaires océaniques ont été aidés dans l'élaboration ou l'évaluation de leurs politiques, législation ou plans stratégiques visant à renforcer la résilience face aux changements climatiques | <ul style="list-style-type: none"> • Aide à au moins 2 pays insulaires du Pacifique (PIP) (PACRES) pour développer et/ou réviser les politiques, législations ou plans stratégiques liés à la résilience au changement climatique • Aide aux PIP dans la mise en œuvre de leurs CDN (Pôle CDN phase 2) • Finalisation du cadre de mise en œuvre du plan de partenariat CDN de la République des Îles Marshall • Installation de systèmes de biogaz au Vanuatu dans les collèges de Matevulu et de Saint Patrick • Élaboration des directives d'installation électrique de Nauru • Aide à 3 PIP en vue de la mise en œuvre de leurs demandes de CDN dans le cadre de l'assistance de la phase 3 du Pôle CDN commençant en juillet 2022. • Collaboration avec des institutions de recherche pour organiser des webinaires sur le récent sixième rapport d'évaluation du GIEC du GT II sur les impacts, la vulnérabilité et l'adaptation et le rapport du GIEC du GT II sur l'atténuation • Proposition d'une réponse diligente aux PIP via Tomai Pacifique sur les questions de résilience aux changements climatiques • Soutien à 14 PÉIDP dans les négociations avant, pendant et après les CdP de la CCNUCC et les réunions connexes |
| | | RO1.1.2 : Les questions de résilience face aux changements climatiques sont intégrées dans les plans de développement opérationnel nationaux dans sept États et territoires insulaires océaniques | <ul style="list-style-type: none"> • Aide à au moins 2 PIP pour l'intégration de la résilience aux changements climatiques et le développement d'un outil d'aide à la décision en ligne pour l'intégration (PACRES) • Aide à au moins cinq pays insulaires du Pacifique dans la mise en œuvre de leurs plans et programmes d'adaptation nationaux • Révision du programme d'enseignement de Nioué pour intégrer les considérations CC, février-juin 2022 • Révision du programme d'enseignement de Samoa pour y intégrer les considérations CC, juillet 2022 |
| | | RO1.1.3 : Au moins 40 % des représentant-es des États et territoires insulaires océaniques formé-es dans les programmes de renforcement des capacités en matière de résilience face aux changements climatiques sont des femmes | <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre des activités de renforcement des capacités en matière de résilience face aux changements climatiques dans les États et territoires insulaires océaniques (en présentiel, en ligne, ou de façon hybride) • Élaboration d'un plan de durabilité pour le renforcement des capacités par le biais du PCCC |
| | | RO1.1.4 : Au moins quatre États et territoires insulaires océaniques ont été aidés dans le renforcement de leurs capacités en matière de communication, de plaidoyer et de diffusion des informations sur la résilience face aux changements climatiques | <ul style="list-style-type: none"> • Une base de données sur les technologies et techniques d'atténuation et d'adaptation a été créée pour le Portail océanique sur les changements climatiques • Aide à au moins 4 PIP pour développer des bases de données d'impact et intégrer ces profils de pays dans le PCCP (AMCC + SUPA). • Appui à la formation nationale (virtuelle) d'au moins 4 PIP sur la méthodologie d'évaluation et d'analyse (AMCC+ SUPA). • Formation régionale sur l'application et l'utilisation des bases de données d'impact (AMCC + SUPA). • Appui aux portails sur les changements climatiques des États fédérés de Micronésie, des Tonga et des Tuvalu (PACRES) |

OBJECTIF RÉGIONAL 1 : Les communautés océaniques voient leur résilience au changement climatique renforcée
**PIP3
2022-2023**

| Objectifs régionaux 2026 | Résultats 2020-2021 | Indicateurs 2022-2023 | Activités 2022-2023 |
|--|--|--|--|
| | | RO1.1.5 : Au moins cinq États et territoires insulaires océaniques ont été aidés à élaborer des produits d'information et de courtage des connaissances | <ul style="list-style-type: none"> Réalisation d'études de cas et de notes d'information sur le courtage des connaissances (IMPACT) Socialisation en cours de la note conceptuelle sur le « renforcement du soutien à l'application des connaissances climatiques dans le Pacifique » pour un soutien supplémentaire des partenaires, PACRES/FRDP/PCCC Organisation d'un dialogue d'échange de connaissances et d'une collaboration Sud-Sud avec le Centre sur les changements climatiques de la Communauté des Caraïbes (5Cs) |
| | | RO1.1.6 : Au moins trois pays insulaires du Pacifique ont vu leurs capacités renforcées via des technologies, des outils et des pratiques d'adaptation novatrices visant à faire face aux difficultés causées par les changements climatiques. | <ul style="list-style-type: none"> Conception et organisation d'une formation en ligne en suivi-évaluation Application de la méthode d'analyse des impacts de l'adaptation en étroite collaboration avec au moins dix pays insulaires du Pacifique. Élaboration d'une plateforme d'innovation en ligne destinée à lever les obstacles au développement posés par les changements climatiques Organiser l'exposition sur l'innovation du Centre océanique sur les changements climatiques afin de présenter des technologies innovantes applicables pour le Pacifique et susceptibles d'être mises à l'échelle, août 2022. |
| RO1.2 Minimiser les diverses pressions appliquées aux écosystèmes insulaires océaniques vulnérables en adoptant des approches écosystémiques de l'adaptation au changement climatique, notamment des réponses à l'acidification des océans et à la montée du niveau des océans, afin de préserver la biodiversité et les systèmes fournis par les écosystèmes qui assurent la survie et le développement durable | RO1.2.0 Réduction des nombreuses pressions sur les écosystèmes vulnérables des îles océaniques en appliquant des approches écosystémiques pour l'adaptation au changement climatique, notamment des réponses à l'acidification de l'océan et à la montée de l'océan, afin de soutenir la diversité biologique et les services écosystémiques qui contribuent aux modes de subsistance et au développement durable. | RO1.2.1 : Au moins deux États et territoires insulaires océaniques intègrent des initiatives d'adaptation écosystémique dans leur plan national d'adaptation. | <ul style="list-style-type: none"> Appuyer l'intégration des initiatives d'adaptation écosystémique dans le plan national d'adaptation des États fédérés de Micronésie, de Nauru, de Nioué et des Tuvalu |
| | | RO1.2.2 Au moins un État ou territoire insulaire océanique met en œuvre des initiatives d'adaptation écosystémique dans des écosystèmes insulaires vulnérables en guise de réponse aux incidences des changements climatiques. | <ul style="list-style-type: none"> Des projets pilotes d'adaptation écosystémique sont mis en œuvre aux Îles Salomon, au Samoa et à Vanuatu (PACRES, MEBACC) Développement du concept pour l'appel à proposition de l'initiative KIWA sur le renforcement de la résilience des communautés côtières aux changements climatiques dans les PIP en utilisant les connaissances et pratiques traditionnelles (TKP) et la protection de leurs composantes de biodiversité Phase de démarrage suivie de la mise en œuvre de la phase 2 du projet Adaptation aux changements climatiques basée sur les écosystèmes du Pacifique (PEBACC+) financé par l'Initiative Kiwa (OIE) Gestion intelligente des écosystèmes en fonction du climat dans la province de Ra, Fidji, financée par le programme Pacific BioScapes de l'UE, des ACP et des PÉID. (OIE) |
| | | RO1.2.3 Au moins cinq États et territoires insulaires océaniques ont été formés aux approches d'adaptation écosystémique ou à leur mise en œuvre. | <ul style="list-style-type: none"> Conception et organisation de formations aux approches d'adaptation écosystémique et d'outils de planification Mettre en œuvre l'outil de planification des actions locales précoces (LEAP) pour les solutions de conservation communautaires afin de réduire la vulnérabilité humaine au changement climatique et à la pollution terrestre en Micronésie. (OIE) |
| RO1.3 Améliorer les capacités des services météorologiques et hydrologiques nationaux (SMHN) dans les domaines de la prévision météorologique, des systèmes | RO1.3.0 Optimisation des services météorologiques et hydrologiques nationaux (SMHN) en renforçant les capacités en matière de | RO1.3.1 : Au moins 3 PIP sont soutenus pour développer ou réviser les politiques, la législation et les plans stratégiques afin de renforcer les opérations du NMHS. | <ul style="list-style-type: none"> Coordonner avec l'Organisation météorologique mondiale, via le partenariat du bureau météorologique océanique, l'appui aux services météorologiques et hydrologiques nationaux pour l'élaboration ou l'évaluation de législations, politiques et stratégies |

OBJECTIF RÉGIONAL 1 : Les communautés océaniques voient leur résilience au changement climatique renforcée
**PIP3
2022-2023**

| Objectifs régionaux 2026 | Résultats 2020-2021 | Indicateurs 2022-2023 | Activités 2022-2023 |
|---|--|---|---|
| <p>d'alerte précoces, des projections à long terme, et amélioration des services climatiques en appui à la prise de décision des membres et de la coordination du Conseil météorologique océanien</p> | <p>prévisions météorologiques, de systèmes d'alerte précoce, de prévisions à long terme et de services climatiques améliorés afin de soutenir la prise de décision et la coordination des Membres par le biais du Conseil météorologique du Pacifique.</p> | <p>RO1.3.2 : Au moins trois pays insulaires du Pacifique ont des programmes portant sur les savoirs traditionnels à l'appui de leurs systèmes nationaux d'alerte précoce</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Conception de programmes portant sur les savoirs traditionnels dans trois pays insulaires du Pacifique • Organiser des formations sur la collecte, la conservation et le suivi des indicateurs de savoirs traditionnels météorologiques et climatiques pour au moins dix pays insulaires du Pacifique • Appuyer les services météorologiques et hydrologiques nationaux pour l'élaboration et l'intégration des savoirs traditionnels dans les systèmes de prévisions et d'alerte |
| | | <p>RO1.3.3 : Au moins cinq pays insulaires du Pacifique ont amélioré leur communication d'informations climatiques aux secteurs et aux populations pour la prise de décisions.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre de systèmes d'alerte précoce communautaires et de systèmes fondés sur les savoirs traditionnels dans au moins sept pays Membres. • Collaboration avec les services météorologiques et hydrologiques nationaux pour élaborer des produits de communication fondés sur les savoirs traditionnels propres aux pays, à destination des populations • Aide à l'élaboration de stratégies de communication pour les services météorologiques et hydrologiques nationaux et de formations virtuelles à la communication via la plateforme de formation en ligne du Centre océanien sur les changements climatiques • Création de sites internet pour permettre aux services météorologiques et hydrologiques nationaux de mieux communiquer les informations météorologiques et climatiques aux populations et aux différents acteurs |
| | | <p>RO1.3.4 : Le Centre océanien sur les changements climatiques est reconnu par l'OMM comme pleinement opérationnel ; il fournit ses services et informations climatologiques à l'ensemble des dix Membres</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Appuyer la mise en œuvre du Plan de mise en place du réseau des Centres océaniques sur les changements climatiques de l'OMM RA-V • Accueillir le Forum sur les perspectives climatiques pour les îles du Pacifique (PICOF) deux fois par an, contribuer à l'organisation des Forums nationaux sur les perspectives climatiques (NCOF) et de sessions consacrées au climat destinées aux différents secteurs. • Réaliser des études de cas ciblées sur différents secteurs, démontrant l'application et l'utilité de la prise de décisions fondée sur les sciences du climat. • Procéder à la cartographie du courtage des connaissances pour pouvoir fournir des informations adaptées selon les besoins des utilisateurs finaux. • Organiser des forums en ligne mensuels sur les prévisions climatiques, élaborer des documents d'orientation sur le phénomène El Niño-Oscillation australe (ENSO), sur le suivi des sécheresses et sur les prévisions de cyclones tropicaux, et les diffuser aux services météorologiques et hydrologiques nationaux |
| | | <p>RO1.3.5 : Au moins 50 % des recommandations de la Stratégie météorologique pour les îles du Pacifique (PIMS) et du Conseil météorologique du Pacifique (CMP) ont été appliquées.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Coordonner et appuyer la mise en œuvre des résultats attendus du CMP, dont l'organisation de réunions régulières des six panels du CMP et l'harmonisation des projets et des partenaires en vue de l'obtention des résultats attendus du CMP • Révision de la gestion du CMP pour l'aligner sur la réforme de l'OMM. • Soutenir la mise en œuvre du programme décennal d'investissement Weather Ready Pacific. |

OBJECTIF RÉGIONAL 1 : Les communautés océaniques voient leur résilience au changement climatique renforcée
**PIP3
2022-2023**

| Objectifs régionaux 2026 | Résultats 2020-2021 | Indicateurs 2022-2023 | Activités 2022-2023 |
|---|--|---|---|
| | | RO1.3.6 : Au moins trois pays insulaires du Pacifique ont accès à des informations climatologiques crédibles pour la planification, la négociation et la prise de décisions | <ul style="list-style-type: none"> • Collaborer avec les institutions scientifiques telles que les services météorologiques et hydrologiques nationaux, le Commonwealth pour la recherche scientifique et industrielle (CSIRO) et Climate Analytics pour faire en sorte que le Pacifique soit à jour en matière de sciences du climat et que les pays y aient accès. • Mobiliser les services météorologiques et hydrologiques nationaux pour réaliser des études de cas illustrant l'utilisation des sciences du climat pour la prise de décisions, ainsi que des articles scientifiques soumis à un examen par les pairs sur les incidences des changements climatiques |
| RO1.4 Aider les Membres insulaires océaniques à avoir accès et à gérer des financements destinés à lutter contre le changement climatique, et dans les processus nationaux d'accréditation | RO1.4.0 Renforcement des institutions nationales des membres insulaires océaniques via un accès aux financements dédiés au changement climatique et aux processus d'accréditation nationaux. | RO1.4.1 : Au moins deux pays insulaires du Pacifique ont bénéficié d'une aide au renforcement institutionnel pour améliorer leur accès au financement de l'action climatique | <ul style="list-style-type: none"> • Aider les pays insulaires du Pacifique à concevoir des modalités pertinentes en matière de gouvernance et d'institutions, et à évaluer les modalités existantes, pour faciliter leur accès au financement de l'action climatique. • Appuyer l'élaboration et l'organisation de formations professionnelles sur le financement de l'action climatique. • Concevoir des cours sur la communication et la facilitation en matière de financement climatique, diriger et coordonner la formation pour le Climate Finance Advisors Network (CFAN) et l'héberger sur la plateforme d'apprentissage en ligne du PCCC |
| | | RO1.4.2 : Au moins deux pays insulaires du Pacifique ont bénéficié d'une assistance technique en vue de l'amélioration de leurs systèmes nationaux pour faciliter leur accès au financement de l'action climatique. | <ul style="list-style-type: none"> • Fournir une assistance technique à au moins quatre pays insulaires du Pacifique en vue de renforcer leurs mécanismes et systèmes nationaux de planification pour faciliter leur accès au financement bilatéral et multilatéral de l'action climatique. • Concevoir des projets de préparation tirant parti du financement de l'action climatique pour au moins quatre pays insulaires du Pacifique, en collaboration avec l'Unité de coordination de projets. |
| | | RO1.4.3 : Au moins deux projets ont été soumis ou approuvés par le PROE en tant qu'organisme régional de mise en œuvre et organisme accrédité pour le financement de l'action climatique | <ul style="list-style-type: none"> • Concevoir des projets phares pour la lutte contre les changements climatiques, en collaboration avec l'Unité de coordination des projets (OG2.2.1) |
| RO1.5 Aider les Membres insulaires océaniques à élaborer des réponses politiques aux questions de perte et de dommage, ou au changement climatique ou aux déplacements de population générés par des catastrophes naturelles | RO1.5.0 Les Membres des îles océaniques ont instauré des mesures en cas de décès, blessures et dommages matériels, ainsi que pour la mobilité des populations liée à une catastrophe. | RO1.5.1 : Au moins deux pays insulaires du Pacifique ont bénéficié d'un appui pour l'élaboration de cadres de réponse à des problèmes de pertes ou dommages | <ul style="list-style-type: none"> • Concevoir des projets destinés à renforcer les réponses régionales et nationales face aux problèmes de pertes et dommages • Mettre en place des concertations régionales et appuyer l'initiation de concertations nationales sur la sécurité climatique • Encourager la recherche et le courtage des connaissances sur la sécurité climatique |
| | | RO1.5.2 : Un référentiel des pertes et dommages est maintenu dans trois pays insulaires du Pacifique. | <ul style="list-style-type: none"> • Explorer les options et soutenir la mise en œuvre des recommandations convenues pour faire progresser les conclusions de l'évaluation complète des risques liés au changement climatique en tenant compte des résultats des négociations de la CCNUCC sur le mécanisme de compensation des pertes et dommages. |

OBJECTIF RÉGIONAL 2

**Les communautés océaniques bénéficient
d'écosystèmes insulaires et océaniques
sains et résistants**

OBJECTIF RÉGIONAL 2 : Les peuples océaniques bénéficient d'écosystèmes insulaires et océaniques sains et résilients
**PIP3
2022- 2023**

| Objectifs régionaux 2026 | Résultats 2020-2021 | Indicateurs 2022-2023 | Activités 2022-2023 |
|--|--|--|--|
| RO2.1 Gérer et protéger efficacement les écosystèmes marins et côtiers ; atténuer les incidences des activités de pêche afin de garantir la bonne santé des espèces protégées, et réduire le rejet de substances polluantes marines qui augmentent les risques sanitaires humains afin de disposer d'océans sains et productifs qui garantissent la sécurité alimentaire et le développement durable | RO2.1.0 Soutien à la gestion et à la protection efficaces d'écosystèmes marins et côtiers pour contribuer à des océans sains en soutenant le développement durable à travers la sécurité alimentaire | RO2.1.1 : Des politiques de gestion des écosystèmes marins et côtiers sont appliquées dans au moins quatre pays . | <ul style="list-style-type: none"> • Appliquer une gestion côtière intégrée à l'échelle du bassin versant dans des sites aux Fidji et à Vanuatu en recourant à l'initiative Gestion des prises accessoires et écosystèmes intégrés (BIEM) financée par le FED11 dans le cadre du programme du Partenariat Pacifique-Union européenne pour le milieu marin. • Définir des politiques de gestion et renforcer les capacités pour leur mise en œuvre, cette activité étant coordonnée par la composante B1 de l'initiative Kiwa . • Gestion intégrée des îles et des océans dans la province centrale des Îles Salomon via le programme Pacific BioScapes de l'EU-ACP (SIDS). • Élaboration de stratégies de récolte du mérou dans la République des Îles Marshall grâce au programme Pacific BioScapes. |
| | | RO2.1.2 : La planification spatiale marine est mise en œuvre au niveau national dans deux États ou territoires insulaires océaniques | <ul style="list-style-type: none"> • En partenariat avec l'UICN, appuyer la planification spatiale marine à l'échelle nationale aux Fidji et aux Îles Salomon dans le cadre de l'initiative BIEM . • Mise en œuvre des activités de PSM du programme Pacific BioScapes de l'UE-ACP (PÉID) dans les îles Cook et Kiribati. |
| | | RO2.1.3 : Au moins deux États ou territoires insulaires océaniques ont régulièrement consulté des informations actualisées sur l'utilisation durable et sur la conservation des ressources côtières et marines . | <ul style="list-style-type: none"> • Aider les pays à utiliser les données disponibles pour encourager une exploitation durable des ressources côtières et marines, ainsi que leur conservation . • Communiquer aux ministères les informations recueillies et les diffuser via le portail Inform . • Échange d'apprentissage sur la pêche dans les récifs coralliens et atelier visant à renforcer l'analyse des données sur la pêche et les évaluations par espèce en Micronésie par le biais du programme Pacific BioScapes. |
| | | RO2.1.4 : Les incidences et menaces pesant sur la santé des environnements côtiers et marins ont été atténuées dans au moins deux États ou territoires insulaires océaniques . | <ul style="list-style-type: none"> • Atténuer les incidences et les menaces pesant sur les écosystèmes côtiers grâce à la mise en œuvre des composantes « Gestion côtière intégrée » et « Adaptation écosystémique aux changements climatiques » de l'initiative BIEM aux Fidji et à Vanuatu. • Débuter l'exécution du Plan d'action pour les récifs coralliens du Pacifique en collaboration avec les pays et les partenaires . • Définir quelles sont les incidences et menaces, et renforcer les capacités pour leur atténuation, cette activité étant coordonnée par la composante B1 de l'initiative Kiwa . • Évaluer et cartographier les priorités régionales en matière de protection marine par le biais du programme Pacific BioScapes pour la Polynésie, la Micronésie et la Mélanésie. • Produire et mettre en œuvre des cartes de score des écosystèmes pour la Micronésie par le biais du programme Pacific BioScapes. • Évaluer les impacts de la culture du kava sur les forêts tropicales, les écosystèmes côtiers et les principales espèces d'oiseaux, élaborer et mettre en œuvre des solutions par le biais du programme Pacific BioScapes. • Moata'a et Saipipi, Samoa, gestion et restauration des côtes par le biais du programme Pacific BioScapes.. |
| | RO2.2.0 Soutien à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité et des écosystèmes marins, côtiers et terrestres en conformité avec les engagements internationaux | RO2.2.1 : Amélioration de la capacité de gestion des aires protégées (AP) dans 5 ÉTIO grâce au programme de soutien régional du PROE, avec des outils de soutien tels que l'utilisation de PIPAP . | <ul style="list-style-type: none"> • Organiser, pour au moins trois pays insulaires du Pacifique, des formations virtuelles de base à l'utilisation d'outils et de fonctionnalités et à la navigation sur le Portail des aires protégées des îles du Pacifique (PIPAP), ainsi que des formations aux systèmes d'information géographique appliqués aux aires protégées. • Recenser les études de cas sur l'utilisation du PIPAP pour les procédures de planification et de prise de décisions aux niveaux national et régional, et les consigner par écrit . • Appuyer le travail des comités consultatifs sur les aires protégées nationales dans deux pays insulaires du Pacifique . • Poursuivre la publication du bulletin hebdomadaire du PIPAP pour diffuser les informations et les supports de formation à destination des acteurs régionaux et nationaux, et atteindre un nombre d'abonnés supérieur à 720. • Poursuivre l'ajout de nouvelles source d'informations dans le PIPAP, et faire passer le nombre de fiches à 6000 ; contribuer à l'intégration de liens avec d'autres sources en ligne pertinentes d'informations, d'outils et de solutions à propos des aires protégées. • Encourager l'utilisation du forum de discussion « talanoa » du PIPAP en tant qu'outil contribuant au partage et à l'échange d'informations dans la région . • Collaborer étroitement avec les personnes de contact et les spécialistes des aires protégées nationales, ainsi qu'avec le Centre |

OBJECTIF RÉGIONAL 2 : Les peuples océaniques bénéficient d'écosystèmes insulaires et océaniques sains et résilients
**PIP3
2022- 2023**

| Objectifs régionaux 2026 | Résultats 2020-2021 | Indicateurs 2022-2023 | Activités 2022-2023 |
|--|---|---|---|
| | | | <p>mondial de surveillance de la conservation de la nature du PNUF, afin de passer en revue les données sur les aires protégées et d'y apporter les dernières touches dans au moins trois pays insulaires du Pacifique, notamment la publication d'informations sur le PIPAP et sur la Base de données mondiale sur les aires protégées (WDPA).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Préparer et diffuser largement au moins quatre communiqués médiatiques, notamment pour mettre en exergue les activités associées aux aires protégées menées par le BIOPAMA et par le PROE, pour au moins deux pays insulaires du Pacifique. • Soutenir la mise en œuvre du cadre politique du réseau des zones protégées dans les États fédérés de Micronésie par le biais du programme Pacific BioScapes. • Augmenter la capacité de gestion au niveau des sites des aires protégées de Palau par le biais du programme Pacific BioScapes.. |
| | | <p>RO2.2.2 : La Table ronde du Pacifique pour la conservation de la nature (PIRT), est bien coordonnée, notamment en ce qui concerne l'application du Cadre régional pour la conservation de la nature et la mise en place des aires protégées.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Convoquer une rencontre annuelle de la PIRT et des rencontres connexes des groupes de travail de la PIRT pour permettre une coordination efficace de la progression régionale vis-à-vis des nouveaux cadres régionaux et mondiaux pour la biodiversité. • Établir et gérer les priorités d'un réseau de jeunes sur la biodiversité dans les îles du Pacifique par le biais du programme Pacific BioScapes.. • Poursuivre l'intégration de nouveaux membres dans la PIRT . |
| | | <p>RO2.2.3 : Neuf Parties du Pacifique insulaire à la Convention sur la diversité biologique (CDB) ont bénéficié d'un renforcement de leurs capacités à satisfaire aux obligations leur incombant en vertu de cette Convention, notamment en ce qui concerne l'objectif 3 (Accès et partage des avantages), afin d'améliorer la gestion des ressources génétiques par ces pays aux niveaux national et régional.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Convoquer des réunions sur la CDB pour la région du Pacifique insulaire avant et après les Conférences des Parties, notamment à propos de la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020. • Faire en sorte qu'une assistance technique sur l'APA soit prodiguée par des experts et expertes régionaux aies pendant les réunions régionales précédant et suivant les CdP . |
| <p>RO2.3 Éviter l'extinction des espèces menacées et appuyer les mesures visant à maintenir leur statut de conservation</p> | <p>RO2.3.0 : Soutien aux mesures visant à empêcher l'extinction, et à préserver les espèces menacées .</p> | <p>RO2.3.1 : Au moins 8 ÉTIO ont mis en place un PAEM, formant une base pour la préservation espèces marines menacées</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Élaborer des documents de sensibilisation du public autour des PAEM financés par ACP-AME 3. • Organiser des ateliers sur les espèces marines à destination des États et territoires insulaires océaniques pour au plus cinq groupes d'espèces, dans le but d'élaborer des plans de mise en œuvre nationaux pour les Plans d'action régionaux sur les espèces marines (PARES), financés par le programme ACP-MEA 3. • Situation de la tortue marine pour soutenir l'équipe TAMS engagée par le programme Pacific BioScapes. • Manuel de surveillance et de marquage des tortues marines produit pour permettre aux ÉTIO d'assurer une surveillance régulière dans toute la région par le biais du programme Pacific BioScapes. • Manuel de surveillance des oiseaux de mer produit par le programme Pacific BioScapes. • Base de données des colonies d'oiseaux marins constituée via le programme Pacific BioScapes. |
| | | <p>RO2.3.2 : Données et informations sur l'état de conservation d'espèces menacées régulièrement partagées aux niveaux régional et national.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre d'e-CITES dans un pays Partie à la Convention sur le commerce international des espèces de faune de flore sauvage menacées (ACP-MEA 3) • Élaborer des plans de gestion des zones importantes pour les mammifères marins pour les travaux connexes afin de soutenir les PIP des IMMA (ACP-AME 3) • En partenariat avec TRAFFIC, aider cinq Membres à élaborer des plans de gestion et un système de délivrance d'avis de commerce non préjudiciable pour les espèces marines répertoriées à l'Annexe II via l'initiative BIEM. • Soutenir les Parties à la CITES lors de la pré-CdP et de la CdP • Soutenir la réunion du sous-comité des petits cétacés de la CBI sur les cétacés du Pacifique • Rapports du Comité scientifique de la CBI sur les menaces pesant sur les cétacés partagés avec les ÉTIO. |
| | | <p>RO2.3.3 : Au moins un Membre ou partenaire partage régulièrement des informations sur l'état de</p> | <ul style="list-style-type: none"> • L'état des tortues marines dans la région est communiqué par le truchement d'un mécanisme régional d'analyse des risques d'extinction via l'initiative BIEM . |

OBJECTIF RÉGIONAL 2 : Les peuples océaniques bénéficient d'écosystèmes insulaires et océaniques sains et résilients
**PIP3
2022- 2023**

| Objectifs régionaux 2026 | Résultats 2020-2021 | Indicateurs 2022-2023 | Activités 2022-2023 |
|---|--|---|---|
| | | conservation des espèces marines au niveau régional . | <ul style="list-style-type: none"> Partager les informations sur la Revue des cétacés du Pacifique, par le biais du BIEM Lancer une campagne de sensibilisation à la protection des tortues marines en PNG. |
| | | RO2.3.4 : Au moins deux sanctuaires marins ou plans de gestion supplémentaires sont pris en charge par les Membres pour la protection des espèces menacées dans la région | <ul style="list-style-type: none"> Créer au moins un sanctuaire marin pour les espèces menacées et migratrices. Plan de gestion d'un sanctuaire marin pour Samoa par le biais du programme Pacific BioScapes Étudier le puffin fouquet du Vanuatu en tant qu'espèce sentinelle potentielle pour la surveillance des taux d'ingestion de pollution plastique chez les oiseaux marins de l'hémisphère sud et du Pacifique tropical par le biais du programme Pacific BioScapes.. |
| | | RO2.3.5 : Mise en œuvre par 2 ÉTIO de directives régionales de bonnes pratiques pour l'écotourisme basé sur les espèces | <ul style="list-style-type: none"> Élaborer une ligne directrice régionale sur le tourisme maritime en collaboration avec la SPRTO, financée par les programmes Pacific BioScapes Élaborer des lignes directrices sur le tourisme de la tortue au Vanuatu par le biais du programme Pacific BioScapes.. |
| | | RO2.3.6 : Les prises accessoires d'espèces menacées par la pêche commerciale ont mitigé l'impact des activités de pêche dans une pêcherie d'ÉTIO clé, grâce à une collaboration établie dans un pays membre | <ul style="list-style-type: none"> Différentes activités sont menées par le biais de l'initiative BIEM pour résoudre le problème des prises accessoires d'espèces menacées dans les pêches commerciales aux Fidji, aux Îles Salomon, en Papouasie-Nouvelle-Guinée, aux Tonga et à Vanuatu. |
| RO2.4 Réduire de manière significative l'incidence socio-économique et écologique des espèces envahissantes sur les écosystèmes terrestres et aquatiques et contrôler ou éradiquer les espèces prioritaires | RO2.4.0 Nette réduction des impacts socio-économiques et écologiques des espèces envahissantes dans les écosystèmes terrestres et marins en contrôlant et en éradiquant les espèces prioritaires . | RO2.4.1 : Réduction du risque de nouveaux impacts socio-économiques grâce à des programmes de détection précoce et de réponse rapide dans 16 ÉTIO | <ul style="list-style-type: none"> Les principales activités seront exécutées par l'entremise du projet du FEM 6, « Renforcer les capacités régionales et nationales pour réduire l'impact des espèces exotiques envahissantes sur la biodiversité du Pacifique reconnue d'importance mondiale », du programme PROTEGE du FED 11 pour les pays et territoires d'outre-mer, et du nouveau projet du ministère néo-zélandais des Affaires étrangères et du Commerce, « Contrôler les espèces envahissantes pour l'adaptation aux changements climatiques dans le Pacifique » (MISCCAP), fruit d'une collaboration entre le Service régional de soutien à la gestion des espèces envahissantes dans le Pacifique (PRISMSS) et la Nouvelle-Zélande en vue de renforcer la résilience dans le Pacifique D'autres activités seront conçues par le biais du Service régional de soutien à la gestion des espèces envahissantes dans le Pacifique (PRISMSS): <ul style="list-style-type: none"> Élaborer un plan de détection précoce et d'intervention rapide pour Wallis-et-Futuna Organisation de formations, exercices de simulation et fourniture d'équipement à Nioué, en République des Îles Marshall, aux Tonga, aux Tuvalu et à Wallis-et-Futuna Encourager le perfectionnement des plans nationaux de détection précoce et d'intervention rapide par le biais du programme régional « Protéger nos îles » du PRISMSS . |
| | | RO2.4.2 : Plus grande résilience des écosystèmes insulaires et côtiers grâce à l'éradication d'espèces vertébrées envahissantes dans 73 îles . | <ul style="list-style-type: none"> Les principales activités seront exécutées par l'entremise du projet du FEM 6, « Renforcer les capacités régionales et nationales pour réduire l'impact des espèces exotiques envahissantes sur la biodiversité du Pacifique reconnue d'importance mondiale », du programme PROTEGE du FED 11 pour les pays et territoires d'outre-mer, et du nouveau projet du ministère néo-zélandais des Affaires étrangères et du Commerce, « Contrôler les espèces envahissantes pour l'adaptation aux changements climatiques dans le Pacifique » (MISCCAP), fruit d'une collaboration entre le Service régional de soutien à la gestion des espèces envahissantes dans le Pacifique (PRISMSS) et la Nouvelle-Zélande en vue de renforcer la résilience dans le Pacifique D'autres activités seront mises en place par le truchement du PRISMSS. <ul style="list-style-type: none"> Éradiquer complètement les espèces vertébrées envahissantes en Polynésie française (4 espèces à éradiquer), en République des Îles Marshall (4), aux Tonga (> 4), aux Tuvalu (5) et à Wallis-et-Futuna (14). Encourager l'élaboration d'autres plans et opérations d'éradication par le biais du programme régional « Predator Free Pacific » (Élimination des prédateurs mammifères des îles) du PRISMSS . |

OBJECTIF RÉGIONAL 2 : Les peuples océaniques bénéficient d'écosystèmes insulaires et océaniques sains et résilients
**PIP3
2022- 2023**

| Objectifs régionaux 2026 | Résultats 2020-2021 | Indicateurs 2022-2023 | Activités 2022-2023 |
|-----------------------------|------------------------|--|---|
| | | RO2.4.3 : Au moins 98 plan de gestion des espèces envahissantes sont intégrés dans la procédure d'élaboration des Stratégies nationales de gestion de l'environnement dans au moins 20 États et territoires insulaires océaniques | <ul style="list-style-type: none"> ○ Créer une stratégie du PRISMSS pour l'élimination des prédateurs mammifères des îles . ● Éradiquer les rats du Pacifique de Big Nimroona motu sur l'île de Kiritimati grâce au programme Pacific BioScapes. ● Surveillance par les communautés locales de la résilience des écosystèmes côtiers aux Tonga grâce au programme Pacific BioScapes. <ul style="list-style-type: none"> ● Aider les Fidji et la République des Îles Marshall à actualiser leur Stratégie nationale de gestion de l'environnement en y intégrant les engagements pris dans le cadre des accords multilatéraux sur l'environnement et dans leurs mécanismes de planification nationale Prodiguer des conseils aux autres pays insulaires du Pacifique susceptibles d'avoir besoin d'une assistance pour l'élaboration d'une Stratégie nationale de gestion de l'environnement. |
| | | RO2.4.4 : Nette réduction de l'impact de mauvaises herbes répandues grâce à des programmes de contrôle biologique des plantes envahissantes dans au moins 9 ÉTIO . | <ul style="list-style-type: none"> ● Les principales activités seront exécutées par l'entremise du projet du FEM 6, « Renforcer les capacités régionales et nationales pour réduire l'impact des espèces exotiques envahissantes sur la biodiversité du Pacifique reconnue d'importance mondiale », du programme PROTEGE du FED 11 pour les pays et territoires d'outre-mer, et du nouveau projet du ministère néo-zélandais des Affaires étrangères et du Commerce, « Contrôler les espèces envahissantes pour l'adaptation aux changements climatiques dans le Pacifique » (MISCCAP), fruit d'une collaboration entre le Service régional de soutien à la gestion des espèces envahissantes dans le Pacifique (PRISMSS) et la Nouvelle-Zélande en vue de renforcer la résilience dans le Pacifique D'autres activités seront conçues par le biais du Service régional de soutien à la gestion des espèces envahissantes dans le Pacifique (PRISMSS) : <ul style="list-style-type: none"> ○ Poursuivre les lâchers d'ennemis naturels des espèces envahissantes à Nioué, en République des Îles Marshall, aux Tonga et aux Tuvalu . ○ Entamer des programmes de lâchers d'ennemis naturels dans deux pays, et favoriser d'autres programmes destinés aux États et territoires insulaires océaniques via le programme régional « Ennemis naturels, solutions naturelles » du PRISMSS. ○ Définir les espèces prioritaires ciblées au niveau régional pour l'amélioration de la résilience des écosystèmes . |

OBJECTIF RÉGIONAL 2 : Les peuples océaniques bénéficient d'écosystèmes insulaires et océaniques sains et résilients
**PIP3
2022- 2023**

| Objectifs régionaux 2026 | Résultats 2020-2021 | Indicateurs 2022-2023 | Activités 2022-2023 |
|-----------------------------|------------------------|---|--|
| | | <p>RO2.4.5 : Au moins 73 sites écologiques prioritaires ont retrouvé leur fonction en tant qu'écosystèmes grâce à la gestion de plusieurs taxons d'espèces envahissantes .</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Les principales activités seront exécutées par l'entremise du projet du FEM 6, « Renforcer les capacités régionales et nationales pour réduire l'impact des espèces exotiques envahissantes sur la biodiversité du Pacifique reconnue d'importance mondiale », du programme PROTEGE du FED 11 pour les pays et territoires d'outre-mer, et du nouveau projet du ministère néo-zélandais des Affaires étrangères et du Commerce, « Contrôler les espèces envahissantes pour l'adaptation aux changements climatiques dans le Pacifique » (MISCCAP), fruit d'une collaboration entre le Service régional de soutien à la gestion des espèces envahissantes dans le Pacifique (PRISMSS) et la Nouvelle-Zélande en vue de renforcer la résilience dans le Pacifique D'autres activités seront mises en place par le truchement du PRISMSS. <ul style="list-style-type: none"> ○ Définir les espèces prioritaires ciblées au niveau régional pour l'amélioration de la résilience des écosystèmes . ○ Mettre en œuvre des plans de réhabilitation de sites à Nioué, en Polynésie française, en République des Îles Marshall, aux Tuvalu et à Wallis-et-Futuna . ○ Encourager l'élaboration de nouveaux plans nationaux de réhabilitation de sites par le biais du programme régional « Écosystèmes résilients, populations résilientes » du PRISMSS . ○ Créer une stratégie « Écosystèmes résilients, populations résilientes » pour le PRISMSS • Les principales activités seront exécutées par l'entremise du projet du FEM 6, « Renforcer les capacités régionales et nationales pour réduire l'impact des espèces exotiques envahissantes sur la biodiversité du Pacifique reconnue d'importance mondiale », du programme PROTEGE du FED 11 pour les pays et territoires d'outre-mer, et du nouveau projet du ministère néo-zélandais des Affaires étrangères et du Commerce, « Contrôler les espèces envahissantes pour l'adaptation aux changements climatiques dans le Pacifique » (MISCCAP), fruit d'une collaboration entre le Service régional de soutien à la gestion des espèces envahissantes dans le Pacifique (PRISMSS) et la Nouvelle-Zélande en vue de renforcer la résilience dans le Pacifique D'autres activités seront conçues par le biais du Service régional de soutien à la gestion des espèces envahissantes dans le Pacifique (PRISMSS) : <ul style="list-style-type: none"> ○ Mettre en œuvre des plans de réhabilitation de sites à Nioué, en Polynésie française, en République des Îles Marshall, aux Tuvalu et à Wallis-et-Futuna . ○ Encourager l'élaboration de nouveaux plans nationaux de réhabilitation de sites par le biais du programme régional « Écosystèmes résilients, populations résilientes » du PRISMSS . ○ Créer une stratégie « Écosystèmes résilients, populations résilientes » pour le PRISMSS . |

OBJECTIF RÉGIONAL 3

**Les communautés océaniques bénéficient
d'une gestion améliorée des déchets et de
la lutte contre la pollution**

OBJECTIF RÉGIONAL 3 : Les peuples océaniques bénéficient de l'amélioration de la gestion des déchets et d'une meilleure maîtrise de la pollution
**PIP3
2022- 2023**

| Objectifs régionaux 2026 | Résultats 2020-2021 | Indicateurs 2022-2023 | Activités 2022-2023 |
|---|---|--|--|
| RO3.1 Minimiser les effets néfastes des déchets chimiques et autres sur la santé des individus et sur l'environnement grâce à une gestion du cycle de vie respectueuse de l'environnement, conformément aux cadres régionaux et internationaux convenus, notamment le projet Pacifique plus propre 2025 ; et réduire de manière significative le rejet de substances polluantes dans l'air, l'eau et le sol | RO3.1.0 Minimisation des impacts néfastes des déchets par une bonne gestion de leur cycle de vie, conformément aux cadres régionaux et internationaux convenus, notamment la Stratégie régionale de gestion des déchets et de lutte contre la pollution (Cleaner Pacific 2025). | RO3.1.1 : Les déchets dangereux hérités du passé (déchets médicaux, déchets électroniques, huiles usagées, amiante, produits chimiques liquides) sont protégés comme il se doit, récupérés afin d'être traités, ou envoyés pour élimination finale dans les États et territoires insulaires océaniques RO3.1.2 : Dans au moins sept pays insulaires du Pacifique présentant des sites contaminés , la contamination par des déchets hérités du passé a été correctement gérée dans tous les États et territoires insulaires océaniques RO3.1.3 : Financements obtenus pour la mise en œuvre d'actions hautement prioritaires pour les pays insulaires océaniques en vertu du Plan d'action régional pour la protection marine du Pacifique RO3.1.4 : Les pratiques de gestion des déchets ont été améliorées dans au moins quatre États et territoires insulaires océaniques RO3.1.5 : Au moins 14 ÉTIO ont mis en œuvre les cadres régionaux et internationaux convenus, notamment la stratégie « Un Pacifique plus propre 2025 ». | <ul style="list-style-type: none"> • Gestion des déchets dangereux hérités du passé (déchets médicaux, déchets électroniques, huiles usagées, amiante, produits chimiques liquides) dans cinq pays insulaires du Pacifique (Îles Salomon, Nauru, Nioué, Samoa, Tonga) • Aider quatre pays insulaires du Pacifique (Kiribati, Nauru, Nioué, Tonga) à réhabiliter ou à gérer correctement les sites contaminés pour la suppression de l'amiante dans le cadre du projet PacWastePlus. • Négocier l'obtention d'accords de financement • Aider les États et territoires insulaires océaniques (États fédérés de Micronésie, Fidji, Îles Salomon, Kiribati, Nioué, Palaos, République des Îles Marshall, Samoa, Tahiti, Tonga, Tuvalu, Vanuatu, Wallis-et-Futuna) à améliorer leurs pratiques de gestion des déchets et à améliorer la gestion des sites d'élimination et des installations d'entreposage des déchets • Aider les États et territoires insulaires océaniques à ratifier, accéder, et mettre en œuvre les cadres régionaux et internationaux, notamment ceux de la stratégie CP2025 • Élaborer un cadre régional de lutte contre les microplastiques et les déchets marins, éventuellement dans le cadre de la Convention de Nouméa • Prêter assistance aux groupes de travail techniques de la Table ronde pour un Pacifique plus propre |
| RO3.2 Renforcer les mécanismes nationaux, régionaux et internationaux de gestion des déchets, notamment les déchets chimiques et dangereux, les déchets des secteurs nautiques et aéronautiques, les plastiques déversés dans les océans ainsi que tous les autres débris marins (institutionnel) | RO3.2.0 : Consolidation des mécanismes institutionnels relatifs à tous les niveaux en matière de gestion des déchets et de lutte contre la pollution | RO3.2.1 : Au moins 6 ÉTIO ont opérationnalisé des politiques, stratégies, législations et réglementations spécifiques en matière de gestion des déchets et des polluants. RO3.2.2 : Intégration par 14 ÉTIO de la stratégie régionale PACPOL pour la prévention de la pollution marine en plans et en stratégies nationaux de réponse aux déversements d'hydrocarbures, aux espèces marines envahissantes et à la pollution plastique marine. RO3.2.3 : Au moins six États et territoires insulaires océaniques ont adopté des Plans nationaux de sensibilisation à l'environnement pour améliorer leurs pratiques de gestion des déchets grâce à des projets de sensibilisation éducative et de changement de comportement menés par les écoles, les ONG et les organisations de la société civile dans les États et territoires insulaires océaniques | <ul style="list-style-type: none"> • Aider les États et territoires insulaires océaniques à élaborer des stratégies, politiques, législations et réglementations pour la gestion des déchets afin d'améliorer les résultats dans ce domaine • Aider les États et territoires insulaires océaniques à rendre opérationnelles leurs stratégies, législations et réglementations nationales en matière de gestion des déchets • Aider les États et territoires insulaires océaniques (Îles Salomon, Kiribati, Nauru, Nioué, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa, Tonga, Wallis-et-Futuna) à renforcer leurs capacités à mettre en œuvre leurs plans et stratégies nationales dans le cadre de la stratégie PACPOL. • Aider les États et territoires insulaires océaniques à élaborer et à appliquer des Plans nationaux de sensibilisation à l'environnement |

OBJECTIF RÉGIONAL 3 : Les peuples océaniques bénéficient de l'amélioration de la gestion des déchets et d'une meilleure maîtrise de la pollution
**PIP3
2022- 2023**

| Objectifs régionaux 2026 | Résultats 2020-2021 | Indicateurs 2022-2023 | Activités 2022-2023 |
|--|---|---|--|
| | | RO3.2.4 : Au moins deux membres du personnel de chacun des 21 États et territoires insulaires océaniques ont bénéficié d'un renforcement de leurs capacités techniques lors des activités de renforcement des capacités menées par la division Gestion des déchets et lutte contre la pollution (WMPC) | <ul style="list-style-type: none"> Renforcer les capacités des États et territoires insulaires océaniques en matière de gestion des déchets et de la pollution (soit en contribuant à leur participation à des formations, soit en organisation les formations, là où les modalités des projets le permettent) |
| | | RO3.2.5 : Au moins 14 États et territoires insulaires océaniques sont représentés lors des conventions régionales et internationales sur la gestion des déchets et la lutte contre la pollution | <ul style="list-style-type: none"> Prêter son concours à la participation et à la mobilisation des États et territoires insulaires océaniques vis-à-vis des accords multilatéraux sur l'environnement régionaux et internationaux et aux autres conventions se rattachant aux activités financées par la division WMPC. |
| RO3.3 Récupérer des ressources grâce aux déchets et aux polluants par le biais du compost (récupération de nutriments) recyclage (récupération de matériaux), récupération d'énergie, et autres mesures visant à minimiser les déchets et à contribuer au développement économique et social | RO3.3.0 La minimisation des déchets a contribué au développement économique et social de collectivités, en adoptant des mécanismes de récupération des ressources | RO3.3.1 : Récupération des ressources émanant de déchets mise en place par 5 ÉTIO | <ul style="list-style-type: none"> Mettre en place des infrastructures de récupération des ressources matérielles (installations, usines et équipements) ou améliorer les infrastructures existantes dans neuf États et territoires insulaires océaniques (États fédérés de Micronésie, Fidji, Îles Cook, Îles Salomon, Palaos, République des Îles Marshall, Samoa, Tuvalu et Vanuatu) |
| | | RO3.3.2 : Hausse d'au moins 2 % par habitant du taux d'évitement de décharge ou de génération de déchet dans au moins 16 États et territoires insulaires océaniques | <ul style="list-style-type: none"> Aider 16 États et territoires insulaires océaniques à élaborer et à mettre en place des programmes de récupération des ressources Aider 16 États et territoires insulaires océaniques à élaborer et à mettre en place des programmes de prévention des déchets |
| | | RO3.3.3 : Au moins deux États ou territoires insulaires océaniques ont renforcé les relations entre entités publiques et privées , contribuant ainsi au développement social et économique des collectivités locales | <ul style="list-style-type: none"> Aider cinq pays insulaires du Pacifique (Fidji, Îles Salomon, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa et Vanuatu) à renforcer les relations entre entités privées et publiques en appuyant les associations nationales de recyclage et les activités de projet destinées à encourager les partenariats public-privé Aider les États et territoires insulaires océaniques (Papouasie-Nouvelle-Guinée) à fonder et à mettre en place des associations de recyclage |
| RO3.4 Améliorer le suivi des déchets et de la pollution des environnements bénéficiaires afin de permettre la prise de décision éclairée pour déterminer les mesures appropriées destinées à protéger la santé humaine et l'environnement et à réduire les dommages causés à l'environnement qui sont associés | RO3.4.0 : Les ÉTIO ont pris des décisions fondées sur des preuves à partir d'informations fiables concernant les déchets et la pollution | RO3.4.1 : Mise en place d'un système environnemental régional de surveillance des déchets avec l'aide des gouvernements nationaux dans 21 ÉTIO | <ul style="list-style-type: none"> Contribuer à la mise en œuvre du système de surveillance régional des déchets dans certains pays. |
| | | RO3.4.2 : La diffusion d'informations concernant les conclusions du système environnemental de surveillance des déchets a influencé la prise de décisions concernant la gestion des déchets et le contrôle de la pollution dans tous les ÉTIO | <ul style="list-style-type: none"> Analyser les données sur les déchets pour permettre une prise de décisions reposant sur des faits concernant les systèmes, procédés et partenariats privé-public pour la gestion des déchets |

OBJECTIF RÉGIONAL 4
Les communautés océaniques et leur
environnement bénéficient des
engagements pris en faveur des bonnes
pratiques de gouvernance
environnementale, et de leur application

OBJECTIF RÉGIONAL 4 : Les communautés océaniques et leur environnement bénéficient des engagements pris en faveur des bonnes pratiques de gouvernance environnementale, et de leur application

**PIP3
2022- 2023**

| Objectifs régionaux 2026 | Résultats 2020-2021 | Indicateurs 2022-2023 | Activités 2022-2023 |
|---|---|--|---|
| <p>RO4.1 Renforcer les systèmes de planification et de mise en œuvre nationaux pour le développement durable, notamment par le biais d'évaluation d'impact sur l'environnement (EIE), d'évaluations environnementales stratégiques (EES) et de la planification spatiale</p> | <p>RO4.1.0 Soutien aux systèmes nationaux de planification et de mise en œuvre de développement durable par une augmentation de l'utilisation des conclusions des évaluations de développement environnemental comme les EIE, les ESE et la planification spatiale</p> | <p>RO4.1.1 : Au moins 14 États et territoires insulaires océaniques ont bénéficié d'une assistance technique, d'un renforcement des capacités et d'une formation concernant les directives régionales élaborées par le PROE en matière d'évaluation de l'impact sur l'environnement et d'évaluation stratégique environnementale</p> <p>RO4.1.2 : Au moins deux nouvelles notes d'orientation sectorielles régionales sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement ont été rédigées, ainsi que des directives, politiques et législations en matière d'évaluation de l'impact sur l'environnement</p> <p>RO4.1.3 : Au moins cinq États et territoires insulaires océaniques ont bénéficié d'un renforcement des capacités et d'une formation sur l'utilisation des outils et des données géospatiales pour l'évaluation environnementale, la planification et la production de rapports</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Mener des activités de sensibilisation et de renforcement des capacités sur les directives en matière d'évaluation de l'impact sur l'environnement à destination des cadres publics de trois États ou territoires insulaires océaniques. • Mener des activités de sensibilisation et de renforcement des capacités sur les directives en matière d'évaluation de l'impact sur l'environnement pour le tourisme côtier dans 2 États ou territoires insulaires océaniques. • Former les formateurs dans une organisation du CORP (personnel de l'Organisation du tourisme du Pacifique Sud) et une autorité nationale du tourisme sur la formation à la sensibilisation à l'évaluation de l'impact sur l'environnement. • Produire des modules de renforcement des capacités en ligne pour l'évaluation de l'impact sur l'environnement et l'évaluation stratégique environnementale, reposant sur les directives régionales en matière d'évaluation de l'impact sur l'environnement. • Passer en revue les directives nationales en matière d'évaluation de l'impact sur l'environnement dans deux États ou territoires insulaires océaniques. • Mener des activités de sensibilisation et de renforcement des capacités en ce qui concerne les études stratégiques de l'environnement dans au moins deux États ou territoires insulaires océaniques. • Accroître la capacité du PROE à traiter les données géospatiales, pour le poste vacant de spécialiste des systèmes d'information géographique pour le programme Gouvernance et surveillance environnementales. • Produire un module d'apprentissage en ligne sur les systèmes d'information géographique pour les débutants et pour les évaluateurs environnementaux, veiller à ce que les pays insulaires du Pacifique ayant des besoins en matière d'évaluation de l'impact sur l'environnement et de rapports sur l'état de l'environnement y aient accès et utilisent cet accès Cible : au moins trois pays insulaires du Pacifique • Nouer des partenariats entre les différents programmes (Gouvernance et surveillance environnementales, Déchets, Résilience face aux changements climatiques, Écosystèmes insulaires et océaniques) pour convertir les données essentielles du PROE en données d'information géographique pour les pays insulaires du Pacifique |
| <p>RO4.2 Améliorer les capacités nationales en matière de bonne gouvernance environnementale grâce à une aide technique pour le développement de politiques et de textes de loi, ce qui permet de soutenir la mise en œuvre des engagements pris par les Membres au niveau régional et international</p> | <p>RO4.2.0 Garantie de la capacité nationale pour une bonne gouvernance environnementale en intensifiant la sensibilisation et en appliquant la politique et la législation en matière d'engagements internationaux et régionaux</p> | <p>RO4.2.1 : Au moins 13 ÉTIO ont intégré des obligations et des engagements découlant des AME dans leurs stratégies de gestion environnementale nationales ou équivalentes.</p> <p>RO4.2.2 : Au moins cinq États et territoires insulaires océaniques ont bénéficié d'un renforcement des capacités et d'une formation aux questions de rédaction, de mise en place, de conformité et d'application des politiques environnementales</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Aider deux pays insulaires du Pacifique (République des Îles Marshall et Vanuatu) à actualiser et à étoffer leur Stratégie nationale de gestion de l'environnement pour y intégrer les engagements pris dans le cadre des accords multilatéraux sur l'environnement et dans les procédures de planification nationales. • Procéder à une évaluation régionale de l'état de la mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement pour relever les difficultés et les problèmes dans la mise en conformité • Renforcer l'application de la Convention de Nouméa par ses Membres, et inciter les pays non-membres à y adhérer. • Rehausser la visibilité de la Convention de Nouméa parmi ses Membres, et améliorer la gestion de cette convention dans le cadre du PROE. |

OBJECTIF RÉGIONAL 4 : Les communautés océaniques et leur environnement bénéficient des engagements pris en faveur des bonnes pratiques de gouvernance environnementale, et de leur application

**PIP3
2022- 2023**

| Objectifs régionaux 2026 | Résultats 2020-2021 | Indicateurs 2022-2023 | Activités 2022-2023 |
|--|--|---|--|
| | | | <ul style="list-style-type: none"> Rehausser la visibilité du programme ACP-MEA 3 par des bulletins, des articles, des supports de sensibilisation et des plateformes médiatiques concernant l'avancement de la mise en œuvre de ce programme et les résultats obtenus par lui Passer en revue les politiques environnementales existantes en vue de leur actualisation, et créer de nouvelles politiques pour deux pays insulaires du Pacifique (Îles Salomon et Tonga), cette activité devant inclure une formation à la formulation de politiques. |
| <p>RO4.3 Renforcer la collecte de données environnementales, suivi, analyse et rapports sur les résultats, aux niveaux national et régional</p> | <p>RO4.3.0 Expansion de l'accès et de l'utilisation des données et informations environnementales afin de soutenir la planification, le suivi, l'élaboration de rapports et la prise de décisions</p> | <p>RO4.3.1 : Au moins 14 États et territoires insulaires océaniques ont bénéficié d'une assistance technique et d'un renforcement des capacités concernant la rédaction du rapport sur l'état de l'environnement qui servira de fondation à l'établissement des rapports destinés aux accords multilatéraux sur l'environnement internationaux et régionaux</p> | <ul style="list-style-type: none"> Renforcer les capacités de rédaction de rapports sur l'environnement au niveau national dans au moins deux pays insulaires du Pacifique (Kiribati et Vanuatu), associer les rapports sur l'état de l'environnement aux accords multilatéraux sur l'environnement et aux obligations de compte rendu sur les objectifs de développement durable |
| | | <p>RO4.3.2 : Au moins 14 États et territoires insulaires océaniques ont actualisé leurs bases de données environnementales, qui sont utilisées pour la planification et la prise de décisions.</p> | <ul style="list-style-type: none"> Consolider le réseau du Portail dédié à l'environnement du Pacifique (PEP) Porter à 10 000 le nombre d'ensembles de données disponibles. |
| | | <p>RO4.3.3 : Un outil fonctionnel de compte rendu sur les indicateurs environnementaux (IRT) a été actualisé avec de nouvelles informations dans 14 pays insulaires du Pacifique pour étayer la production de rapports sur l'état de l'environnement, les accords multilatéraux sur l'environnement et les objectifs de développement durable, et autres exigences en matière de rapports stratégiques</p> | <ul style="list-style-type: none"> Encourager l'utilisation et l'adoption de l'IRT dans au moins deux pays insulaires du Pacifique (Papouasie-Nouvelle-Guinée et Tonga) et garder une trace de cette utilisation pour les exigences en matière de rapports stratégiques. |
| | | <p>RO4.3.4 : Au moins 60 membres du personnel de 6 États et territoires insulaires océaniques ont été formés au système de surveillance des bases de données sur l'environnement en vue d'améliorer l'établissement de rapports</p> | <ul style="list-style-type: none"> Renforcer les capacités d'au moins 40 membres du personnel dans les pays Membres à l'utilisation de la base de données environnementale prise en charge par les plateformes d'apprentissage en ligne Mener des ateliers de formation pour les agents en charge de l'application des lois (quarantaine, douanes, pêches) dans certains pays insulaires du Pacifique pour améliorer la collecte d'informations et de données afin de contribuer aux exigences en matière de compte rendu au regard des accords multilatéraux sur l'environnement concernés, tels que les conventions CITES, CMS, de Bâle, de Minamata, de Waigani et de Nouméa. Organiser des formations à l'outil e-CITES pour les agents chargés de l'application de la loi. |
| | | <p>OR 4.3.5 Un financement a été obtenu pour l'extension du projet Inform par le PROE et les pays Membres</p> | <ul style="list-style-type: none"> Élaborer au moins une proposition d'extension destinée à combler les lacunes décelées dans l'exécution du programme Gouvernance et surveillance environnementale et du projet Inform dans le cadre du PIP2 |

OBJECTIF RÉGIONAL 4 : Les communautés océaniques et leur environnement bénéficient des engagements pris en faveur des bonnes pratiques de gouvernance environnementale, et de leur application

PIP3
2022- 2023

| Objectifs régionaux 2026 | Résultats 2020-2021 | Indicateurs 2022-2023 | Activités 2022-2023 |
|---|--|--|--|
| <p>RO4.4 Renforcer l'accès aux mécanismes de financement et utilisation efficace et efficiente des financements afin de réaliser les interventions nécessaires</p> | <p>RO4.4.0 Accès renforcé des pays insulaires océaniques aux mécanismes de financement, avec une utilisation efficace et effective des fonds pour produire les interventions environnementales requises</p> | <p>RO4.4.1 : Accès renforcé des pays insulaires océaniques aux mécanismes de financement, avec une utilisation efficace et effective des fonds pour produire les interventions environnementales requises</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Cf. OG2.2.1 |
| | | <p>RO4.4.2 : Les ÉTIO ont augmenté leur accès aux opportunités de financement par la mise en œuvre de priorités environnementales nationales englobant des engagements internationaux.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Cf. OG2.2.1 |
| | | <p>RO4.4.3 : Au moins 2 ÉTIO ont pu mettre en place des réponses à des priorités environnementales nationales conformément à leurs engagements régionaux</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Évaluer l'avancée du programme ACP-MEA 3 et synthétiser les résultats de cette évaluation en vue de l'élaboration d'une autre proposition de financement de projet |
| <p>RO4.5 Renforcer les synergies entre la science, la politique et les savoirs traditionnels et locaux afin d'orienter la prise de décisions</p> | <p>RO4.5.0 Partage de connaissances entre les pays Membres à travers une gestion et un accès optimisés à des systèmes d'information fiables</p> | <p>RO4.5.1 : Au moins 15 ÉTIO ont mis en place de nouvelles politiques intégrant les savoirs traditionnels à la science moderne, en insistant sur le secteur environnemental dans l'ensemble des pays Membres</p> | <ul style="list-style-type: none"> • RG1.3.3 Cf. OR1.3.2 et OR1.3.3 |
| | | <p>RO4.5.2 : Au moins 21 ÉTIO ont encouragé des liens entre les savoirs traditionnels et la science moderne dans la prise de décisions du secteur environnemental</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Cf. OR2.3.2 |

OBJECTIFS ORGANISATIONNELS

OBJECTIF ORGANISATIONNEL 1 : Le PROE dispose de systèmes d'information et de communications qui fournissent les bonnes données aux bonnes personnes au bon moment et influencent positivement les changements organisationnels, comportementaux et environnementaux

**PIP3
2022- 2023**

| Objectifs organisationnel 2026 | Résultats 2020-2021 | Indicateurs 2022-2023 | Activités 2022-2023 |
|--|---|--|---|
| OO1.1 Partager et utiliser les connaissances par le bien du développement et du maintien de systèmes et de processus fiables pour être efficace dans la collecte, le stockage et l'accès aux informations essentielles | OO 1.1.0 Partage de connaissances entre les pays Membres à travers une gestion et un accès optimisés à des systèmes d'information fiables | OO1.1.1 : Disponibilité de 90 % des plateformes informatiques, offrant une plus grande accessibilité aux parties prenantes et au public. | <ul style="list-style-type: none"> • Mettre à niveau le serveur à la dernière version de Windows Server • Maintenir les plans de réhabilitation post-catastrophe, les soumettre à l'essai, et gérer les accords de prestation de services • Augmenter la bande passante internet • Mettre en œuvre les communications unifiées • Mener un audit de la conformité en matière de sécurité des informations • Maintenir le réseau de diffusion de contenu |
| | | OO1.1.2 : Au moins 90% des demandes de service émanant des principaux acteurs reçoivent une réponse appropriée en temps opportun | <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la demande de service pour le suivi et le compte rendu • Contribuer au renforcement des capacités informatiques et des systèmes d'information pour les différents acteurs • Renforcer les capacités informatiques et de mobilisation des ressources du PROE • Élaborer des supports d'apprentissage en ligne pour renforcer les connaissances informatiques du personnel et des Membres (auto-apprentissage, intégration, savoir-faire, cours techniques) • Réaliser une enquête auprès du personnel sur l'efficacité et l'efficience des services et systèmes informatiques |
| | | OO1.1.3 : Au moins 80 % du personnel était satisfait avec la gestion technique des questions informatiques annuelles | <ul style="list-style-type: none"> • Participation du département informatique aux principaux groupes et comités consultatifs stratégiques • Améliorer le Système de gestion des archives et des documents électroniques (EDRMS) • Enquête annuelle de satisfaction des services informatiques • Refonte du site web du PROE • Recueillir les avis du personnel sur les systèmes et services informatiques |
| | | OO1.1.4 : L'accès aux produits du savoir du PROE par le personnel, les Membres et les parties prenantes s'est accru de 10 % par an | <ul style="list-style-type: none"> • Fourniture de services de recherche et de documentation au personnel du PROE, aux Membres et aux parties prenantes • Maintenir et actualiser continuellement la bibliothèque virtuelle du PROE, publication sur le site des derniers produits du savoir publiés par le PROE et par ses partenaires. • Renforcer les services d'information et de la bibliothèque dans le PROE décentralisé • Acquérir de nouvelles ressources pendant l'année pour faire en sorte que le personnel ait accès aux dernières connaissances sur l'environnement dans le Pacifique • Mettre en œuvre la stratégie de gestion des connaissances internes du PROE |
| | | OO1.1.5 : Au moins 80 % des connaissances du PROE ont été diffusés grâce aux plateformes informatiques à toutes les parties prenantes et tous les partenaires, y compris les bibliothèques | <ul style="list-style-type: none"> • Réaliser une enquête pour évaluer la satisfaction du personnel vis-à-vis des services de gestion des connaissances • Diffuser les produits de connaissances du PROE à destination des Membres, des parties prenantes et des bibliothèques dépositaires en temps opportun via différents médias (listes d'envoi, bibliothèque virtuelle, site internet, réseaux sociaux, GML, etc.) • Poursuivre la série de séminaires réguliers à destination du personnel et le partage des savoirs sur divers sujets d'intérêt. • Organiser annuellement des formations pour le personnel en collaboration avec les départements informatique, communication et autres • Mettre en place une collection pertinente de supports de ressources de bibliothèque rendant compte de la diversité des programmes et projets dans le PROE |
| | | OO1.1.6 : Au moins 50 % de la collection de documents anciens du PROE a été rendue publique de façon numérique | <ul style="list-style-type: none"> • Numériser la collection de documents anciens du PROE et récolter dans d'autres portails existants. • Numériser les ressources multimédias et les intégrer dans la plateforme d'apprentissage en ligne du Centre océanien sur les changements climatiques |

OBJECTIF ORGANISATIONNEL 1 : Le PROE dispose de systèmes d'information et de communications qui fournissent les bonnes données aux bonnes personnes au bon moment et influencent positivement les changements organisationnels, comportementaux et environnementaux

**PIP3
2022- 2023**

| Objectifs organisationnel 2026 | Résultats 2020-2021 | Indicateurs 2022-2023 | Activités 2022-2023 |
|---|---|--|---|
| OO1.2 Instiller un changement comportemental positif au sein du PROE et parmi ses parties prenantes grâce à des communications persuasives, ciblées et intégrées | OO 1.2.0 Le PROE et ses partenaires ont influencé l'intégration d'une communication intégrée dans les pays Membres | OO1.2.1 : Au moins 50 % des spécialistes environnementaux ayant bénéficié d'une formation médiatique ont amplifié la voix du Pacifique concernant le rôle des médias pour l'environnement lors d'événements phares du PROE, notamment la CdP et les accords environnementaux multilatéraux dans les pays Membres | <ul style="list-style-type: none"> Organiser des séances d'éducation aux médias pour les professionnels du Pacifique et des formations en compétences communicationnelles Former les journalistes du Pacifique dans le but d'amplifier la voix de la région sur les plateformes médiatiques en ce qui concerne les questions environnementales Participer à des séminaires médiatiques régionaux pour créer des réseaux efficaces qui amélioreront la visibilité de l'environnement océanien |
| | | OO1.2.2 : Au moins trois États et territoires insulaires océaniques ont mis en place une stratégie nationale de communication inspirée du modèle de communication élaboré par le PROE. | <ul style="list-style-type: none"> Mettre en œuvre la Campagne de communication du Pacifique à l'occasion des manifestations phares du PROE et lors des CdP des accords multilatéraux sur l'environnement, là où cela est approprié Appuyer les activités menées dans les pays Membres du PROE visant à l'élaboration de plans, de stratégies et de guides de communication permettant de générer une sensibilisation environnementale et des changements de comportement positifs |
| | | OO1.2.3 : Toutes les activités de vulgarisation se fondent sur les pratiques environnementales durables. | <ul style="list-style-type: none"> Sur demande, mener des activités de renforcement des capacités pour les Membres océaniques afin d'élaborer, de mettre en place, de surveiller et d'évaluer les stratégies et les guides de communication, notamment en encourageant l'élaboration de ressources documentaires inspirées par ces guides et ces stratégies. Des campagnes de communications nationales et régionales sont coordonnées et mises en place en collaboration avec le travail environnemental entrepris par le personnel du PROE |
| | | OO1.2.4 : Utilisation des outils de communication du PROE par au moins 5 ÉTIO pour l'élaboration de politiques environnementales nationales avec les partenaires et les donateurs. | <ul style="list-style-type: none"> Des ressources à propos de l'environnement océanien sont élaborées par le PROE et diffusées (dont un rapport annuel du PROE, des fiches d'information, études de cas, rapports, manuels et guides). |
| OO1.3 Amélioration de la qualité et de l'interopérabilité de l'infrastructure des technologies de l'information et des communications au sein du PROE et dans la région | OO 1.3.0 Qualité des services dispensés grâce à une meilleure interopérabilité des infrastructures informatiques et des technologies de communications au siège du PROE et dans les bureaux régionaux | OO1.3.1 : Une interopérabilité d'au moins 50 % entre les systèmes du PROE a été atteinte en temps opportun pour répondre aux besoins des utilisateurs des TIC | <ul style="list-style-type: none"> Analyser et perfectionner les systèmes d'information du PROE pour renforcer l'interopérabilité Analyser et améliorer l'expérience utilisateur dans tous les systèmes Encourager la transformation numérique pour harmoniser les procédures d'entreprise et opérationnelles |
| | | OO1.3.2 : Des normes d'interopérabilité ont été adoptées et intégrées dans les activités de conception de projet | <ul style="list-style-type: none"> Faire jouer un rôle actif au département informatique dans les principaux groupes et comités consultatifs stratégiques Analyser et actualiser les normes d'interopérabilité Examen des politiques informatiques et consultations internes entre pairs |
| | | OO1.3.3 : L'interopérabilité a été améliorée dans au moins une antenne sous-régionale et au siège du PROE | <ul style="list-style-type: none"> Élaborer des directives standards pour l'interopérabilité à distance Lancer le plan stratégique en matière de technologies de l'information en procédant à des consultations internes rigoureuses avec les pairs, y compris de nouvelles politiques pour soutenir la transition vers la conduite des affaires en ligne |
| | | OO1.3.4 : Le recouvrement des coûts des TIC a été adopté et intégré dans les activités et dans la conception de projets, avec des recommandations sur les technologies de l'information et des communications. | <ul style="list-style-type: none"> Encourager l'intégration du recouvrement des coûts des TIC dans les activités et les budgets des projets Adopter un processus de gestion des déchets électroniques |
| | | OO1.3.5 : Au moins 40 % des produits de gestion des connaissances produits par les programmes sont catalogués avec des liens pointant vers les portails du PROE. | <ul style="list-style-type: none"> Maintenir et mettre à jour continuellement l'intranet avec les derniers documents internes Inclure les services de gestion des connaissances dans le budget des projets du PROE Cataloguer l'ensemble des publications officielles du PROE dans la bibliothèque virtuelle et les rendre disponibles sur le site du PROE. Étiqueter les produits de connaissances pertinents dans la bibliothèque virtuelle afin de favoriser leur intégration dans les autres portails et systèmes d'information internes. Inclure dans les projets des provisions budgétaires de recouvrement des coûts pour les activités de gestion des connaissances Organiser régulièrement des enquêtes de satisfaction auprès des divers acteurs pour obtenir des informations sur ce qui fonctionne bien et ce qui doit être amélioré |

OBJECTIF ORGANISATIONNEL 2 : Le PROE utilise des processus pluridisciplinaires dans le cadre de l'exécution des programmes et de l'aide apportée aux membres pour l'élaboration de politiques et de stratégies nationales et régionales

**PIP3
2022- 2023**

| Objectifs organisationnel 2026 | Résultats 2020-2021 | Indicateurs 2022-2023 | Activités 2022-2023 |
|--|--|---|---|
| <p>OO2.1 Promouvoir les approches intégrées pour les programmes afin de relever les défis que présente la gestion environnementale.</p> | <p>OO 2.1.0 Promoted Intégration des approches de programmation en collaboration avec les partenaires pour répondre aux difficultés de gestion environnementale</p> | <p>OO2.1.1 : Au moins huit Cadres de partenariat stratégique par pays et par territoire du PROE ont élaboré ou signé des priorités stratégiques convenues à haut niveau et clairement articulées</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Se concerter avec les Membres des îles du Pacifique pour initier l'élaboration des Cadres de partenariat stratégique • Élaborer des Cadres de partenariat stratégique par pays et par territoire avec des priorités stratégiques de haut niveau, conformes aux priorités nationales et régionales en matière d'environnement, en concertation avec les Membres des îles du Pacifique • Procéder à un suivi et à une évaluation annuels des Cadres de partenariat stratégique, en phase avec les délais du PIP et avec les plans convenus de suivi et d'évaluation pour chacun de ces Cadres. |
| | | <p>OO2.1.2 : Au moins 95 % des projets soutenus par l'équipe de direction pour un financement de donateurs étaient conformes aux mécanismes de sauvegarde appropriés adoptés chaque année par le PRMG.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Veiller à la mise en œuvre des mécanismes de protection de l'environnement et du milieu social et autres normes de mise en œuvre de projets, par le truchement du Groupe de suivi et d'examen de projets • Mener une évaluation périodique sur l'état d'avancement des projets au moyen de panneaux de contrôle ou d'un code tricolore pour assister la direction dans ses prises de décisions |
| | | <p>OO2.1.3 : Des services améliorés ont été fournis à dix États et territoires insulaires océaniques par l'exécution de programmes intégrés adoptant une impulsion pour la transformation environnementale dans la région</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre des approches de programmation intégrée qui tiennent compte des ressources disponibles au PROE pour une meilleure prestation de services aux États et territoires insulaires océaniques • Renforcer les interactions stratégiques entre les programmes et les départements, notamment par l'élaboration de nouvelles politiques thématiques et par l'évaluation des politiques, orientations et priorités actuelles • Évaluer les approches multidisciplinaires appliquées, notamment l'égalité hommes-femmes, l'inclusion sociale, l'innovation et les risques, en considérant leur efficacité, efficacité et durabilité dans toute l'organisation • Aider les Membres à élaborer leurs propres politiques nationales et régionales dans le but de renforcer l'atteinte des priorités stratégiques ou des domaines de transformation. • Passer en revue les politiques et directives actuelles du PROE, et élaborer de nouvelles politiques thématiques visant à renforcer la programmation intégrée dans toute l'organisation |
| | | <p>OO2.1.4 : Au moins 85 % des projets enregistrés par le PMIS « du désign conceptuel aux phases de mise en œuvre » ont fait l'objet d'un rapport annuel avec un retour des créateurs des projets au PRMG.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Surveiller l'état d'avancement des phases de projet, eu égard au cycle de projet appliqué par le Système d'information pour la gestion des projets et à la Stratégie météorologique pour les îles du Pacifique • Solliciter les retours des directeurs et directrices de programmes, de départements et d'unité de travail concernant l'état d'avancement de la mise en œuvre des projets par le biais de rapports transmis au Groupe de suivi et d'examen de projets |
| | <p>OO2.2.0 Amélioration des capacités du PROE en tant qu'entité régionale chargée des mécanismes de financement liés au changement climatique en tant qu'instrument pour d'autres mécanismes de financement environnemental (OO3.4)</p> | <p>OO 2.2.1: Améliorer l'accès au financement de l'action climatique par les pays insulaires du Pacifique via le PROE en tant que partenaire d'exécution et organisme régional de mise en œuvre du FEM, tel que mesuré en comparaison avec la référence de mars 2021</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Les pays insulaires du Pacifique se sont vu demander d'élaborer et soumettre des notes conceptuelles, des demandes de financement de préparation de projet et des plans de projet (aide à la préparation, planification nationale de l'adaptation et propositions à part entière) devant être transmis au Fonds vert pour le climat et au Fonds d'adaptation. • Collaborer avec les organismes de mise en œuvre pour aider les pays insulaires du Pacifique à élaborer des projets régionaux financés par le Fonds pour l'environnement mondial (Projet du Pacifique pour l'économie bleue). • Aider les pays insulaires du Pacifique par le biais de projets d'aide à la préparation pour progresser en vue de la mise en place d'organismes nationaux d'accès direct dans les pays concernés. • Jouer le rôle d'organisme de mise en œuvre et assurer des fonctions de gestion et de supervision pour les projets approuvés. • Suivre la mise en œuvre, la progression et l'efficacité des projets approuvés. |

OBJECTIF ORGANISATIONNEL 2 : Le PROE utilise des processus pluridisciplinaires dans le cadre de l'exécution des programmes et de l'aide apportée aux membres pour l'élaboration de politiques et de stratégies nationales et régionales

**PIP3
2022- 2023**

| Objectifs organisationnel 2026 | Résultats 2020-2021 | Indicateurs 2022-2023 | Activités 2022-2023 |
|--|---|--|---|
| | | <p>OO 2.2.2: Le PROE a conservé son accréditation auprès du FVC et du FA, conformément aux statuts.</p> <p>OO2.2.3 : Au moins 50 % des pays insulaires du Pacifique avec lesquels le PROE a collaboré dans son rôle d'organisme régional de mise en œuvre sont satisfaits des services reçus</p> <p>OO 2.2.4: Les politiques, procédures et systèmes de gestion des projets du PROE ont été renforcés</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Collaborer avec les autres entités accréditées, partenaires et organisations pour optimiser l'accès des pays insulaires du Pacifique au financement de l'action climatique. • Postuler pour la réaccréditation du PROE auprès du FVC. • Continuer à suivre et à s'efforcer de consolider et d'améliorer les performances, les systèmes, les politiques et les procédures du PROE concernant les critères du FVC et du FA. • Faire les rapports requis au FVC et au FA, conformément aux critères d'accréditation, AMA et Head Agreement. • Continuer la collaboration avec les pays insulaires du Pacifique pour la conception et la mise en œuvre de projets. • Collaborer avec la communauté de pratique de la gestion de projets, passer en revue les politiques et procédures de gestion de projets et les actualiser le cas échéant • Rédiger le manuel d'organisme de mise en œuvre du PROE • Parachever le renforcement du Système d'information pour la gestion des projets et faire en sorte que toutes les informations relatives aux projets soient régulièrement actualisées et entretenues • Collaborer avec le Directeur général adjoint pour passer en revue le Groupe de suivi et d'examen de projets et coordonner les réunions, manifestations, etc. • Continuer à promouvoir vigoureusement le Système de gestion environnementale et sociale et à organiser des formations pour s'assurer que tous les projets du PROE appliquent bien cette politique • Animer la révision et l'actualisation du Mécanisme de réparation des torts du PROE • Établir des capacités internes et externes en gestion de projets via des activités de renforcement des capacités, des ateliers, des programmes de mentorat, des stages et des formations au travail • Participer activement dans le PROE et dans les comités externes pour renforcer l'intégration dans les programmes et projets et les mécanismes de coordination et faire en sorte que les bonnes pratiques en matière de gestion de projets soient bien appliquées. |
| <p>OO2.3 Renforcer le cadre du PROE dans lequel s'établissent les rapports sur les enseignements et les résultats, en intégrant des volets relatifs à la performance environnementale et organisationnelle.</p> | <p>OO 2.3.0 Renforcement de l'apprentissage du PROE et du cadre de communication des résultats en intégrant les performances organisationnelles et environnementales en fonction d'une politique basée sur les résultats pour la mise en place de programmes</p> | <p>OO2.3.1 : Un cadre d'apprentissage axé sur les résultats a été adopté et mis en œuvre par le PROE</p> <p>OO2.3.2 : Le Plan de mise en œuvre des performances du PROE (PIP) a été approuvé par les Membres lors de réunions de haut niveau consacrées à la gouvernance, compte tenu des résultats atteints eu égard à ce plan, du Cadre de résultats et du budget-plan annuel</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre les formations, l'apprentissage et la sensibilisation en interne pour les attachés de programme à propos du cadre logique, du cadre de résultats, des réglages d'indicateurs, du plan de suivi-évaluation, de la théorie du changement, des évaluations formatives et sommatives et de l'évaluation des performances • Animer un atelier de cinq jours sur le suivi et l'évaluation dans les bureaux régionaux, à destination du personnel et des partenaires (États fédérés de Micronésie, Fidji, République des Îles Marshall, Îles Salomon, Vanuatu), portant également sur les comptes rendus • Mettre sur pied un Groupe de travail sur le suivi-évaluation opérant à tous les niveaux du PROE (dont les bureaux régionaux) • Prôner la culture du suivi et de l'évaluation dans tous les programmes • Continuer à présenter le rapport du PIP lors des réunions de gouvernance de niveau supérieur • Le Cadre de résultats, le PIP et le budget-plan annuel ont été approuvés par les réunions de haut niveau consacrées à la gouvernance • Faire en sorte que la budgétisation axée sur les résultats soit employée par les programmes afin de garantir la bonne mise en œuvre de leurs activités prévues |

OBJECTIF ORGANISATIONNEL 2 : Le PROE utilise des processus pluridisciplinaires dans le cadre de l'exécution des programmes et de l'aide apportée aux membres pour l'élaboration de politiques et de stratégies nationales et régionales

**PIP3
2022- 2023**

| Objectifs organisationnel 2026 | Résultats 2020-2021 | Indicateurs 2022-2023 | Activités 2022-2023 |
|--------------------------------|---------------------|---|--|
| | | <p>002.3.3 : Les partenaires apportent leurs contributions aux performances de la mise en œuvre des programmes par le PROE</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Encourager les bailleurs et les partenaires à défendre les cadres institutionnels du PROE • Aider les États et territoires insulaires océaniques à concevoir, élaborer et encourager l'emploi de cadres de performances et d'apprentissage là où cela est nécessaire • Collaborer avec les organisations du CORP et les partenaires pour la création d'une plateforme cohérente pour l'évaluation des cadres de performances et autres cadres d'apprentissages |
| | | <p>002.3.4 : La politique du PROE concernant le suivi et l'évaluation est institutionnalisée dans toute l'organisation</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Procéder à un test pilote des évaluations formatives internes, si possible, pour certains projets sélectionnés du PROE en coordination avec les programmes. • Renforcer le système de la Base de données des îles du Pacifique pour le renforcement des capacités (PIDOC) en vue de l'organisation du renforcement des capacités pour les rapports stratégiques une fois transmis au PROE de la part du J-PRISM • Évaluer l'efficacité et l'efficience des programmes phares du PROE mis en œuvre dans les États et territoires insulaires océaniques • Surveiller l'intégration des indicateurs de l'égalité hommes-femmes et de l'inclusion sociale dans tous les programmes, et rédiger des rapports à son sujet • Surveiller et évaluer les risques prioritaires en faveur de l'efficacité et de l'efficience organisationnelles • Appliquer la politique et les directives en matière de suivi-évaluation, en collaboration avec les autres programmes et départements, bailleurs et partenaires |

OBJECTIF ORGANISATIONNEL 3 : Le PROE bénéficie d'une base de financement fiable et pérenne permettant d'obtenir des résultats dans le domaine environnemental, dans l'intérêt de la région des îles du Pacifique, et gère ses programmes et son fonctionnement de manière à respecter le budget convenu

| Objectifs organisationnel 2026 | Résultats 2020-2021 | Indicateurs 2022-2023 | Activités 2022-2023 |
|--|--|---|--|
| OO3.1 Obtenir un budget équilibré et durable. | OO 3.1.0 Réalisation d'un budget équilibré et durable | OO3.1.1 : Les performances financières annuelles permettent d'obtenir au moins l'équilibre financier | <ul style="list-style-type: none"> Les flux de trésorerie et le bilan de l'organisation sont régulièrement contrôlés, et des recommandations utiles sont données à la direction Contrôler les rapports budgétaires mensuels et prodiguer des conseils utiles Produire des normes budgétaires et des projets financiers en temps utile Fournir des services de soutien administratif à l'ensemble du personnel et des locataires et examiner les améliorations à apporter le cas échéant Fournir des services d'appui administratif à l'ensemble du personnel et des titulaires et, si nécessaire, procéder à leur examen en vue d'améliorations Surveillance et gestion active de l'exposition aux risques de change. Promotion des pratiques efficaces de gestion immobilière et de gestion foncière. Gestion des biens immobiliers afin de les maintenir aux normes établies. Fourniture des services d'appui administratif à l'ensemble du personnel et des locataires et procéder à leur examen si nécessaire |
| | | OO3.1.2 : Maintien des réserves à un niveau positif | |
| OO3.2 Gérer les fonds de manière efficace et transparente grâce à des systèmes financiers, de gestion des risques et d'audit, intégrés dans des programmes de gestion, de suivi, d'évaluation et dans les systèmes de reporting. | OO 3.2.0 Fonds gérés de façon efficace et transparence par le biais de systèmes financiers, de gestion des risques et d'audit efficaces, intégrés aux systèmes de gestion des programmes, de suivi, d'évaluation et de rapports. | OO3.2.1 : Les risques ont été adéquatement identifiés et mitigés grâce à une politique de gestion des risques mise à jour | <ul style="list-style-type: none"> Répondre aux demandes contractuelles et aux problèmes juridiques et les résoudre Évaluer et suivre continuellement les risques Favoriser la réalisation d'un plan de travail d'audit interne pour mitiger les risques identifiés Fournir des déclarations et des données financières précises et en temps voulu pour 2022 et 2023 Favoriser l'audit des projets afin de garantir l'obtention d'une opinion d'audit sans réserve pour 2022 et 2023 Favoriser la satisfaction des exigences des bailleurs en fournissant des conseils et des services de haute qualité Fournir des rapports financiers en temps voulu afin de répondre à toutes les exigences des bailleurs Consolider la fonction d'audit interne (ressources, système et procédures) Tirer parti de l'utilisation de la technologie pour automatiser les procédures manuelles. |
| | | OO3.2.2 : Les systèmes fiduciaires ont permis une gestion financière correcte et intègre | |
| | | OO3.2.3 : Approbation par les donateurs et les partenaires de rapports financiers de projets pertinents | |
| OO3.3 Rechercher de nouvelles sources et formes de soutien financier durable. | OO 3.3.0 Gestion de sources de financements supplémentaires avec un financement durable | OO3.3.1 : Mise en place et utilisation efficace de la « politique de recouvrement des coûts » pour les investissements issus d'engagements de donateurs | <ul style="list-style-type: none"> Contrôler les contributions au titre d'appui aux programmes et les plans de recouvrement des coûts Examiner les frais d'appui aux programmes |
| | | OO3.3.2 : Au moins 75 % des projets comprenaient un processus de recouvrement des coûts | |
| | | OO3.3.3 : Les frais d'appui aux programmes sont intégrés dans les budgets des projets concernés | |

OBJECTIF ORGANISATIONNEL 4 : Le PROE joue un rôle de premier plan et s'implique dans des partenariats et des projets collaboratifs fructueux

**PIP3
2022- 2023**

| Objectif organisationnel 2026 | Indicateurs de résultats | PIP3 2022-2023 | Activités principales 2022-2023 |
|---|---|--|---|
| OO4.1 Améliorer les partenariats du PROE, notamment en développant des accords mutuellement bénéfiques, qui décrivent précisément le rôle de chacun des partenaires et des résultats mesurables qui sont revus régulièrement. | OO 4.1.0 Renforcement des partenariats du PROE basés sur des accords mutuellement bénéfiques avec des rôles de partenariat définis pour une adhésion durable | OO4.1.1 : La Stratégie du PROE pour la mobilisation des partenaires et des ressources suit des procédures et directives opérationnelles claires. | <ul style="list-style-type: none"> • Élaborer des directives, critères et procédures claires pour trouver, évaluer et sélectionner les nouveaux partenariats • Évaluer tous les nouveaux partenariats proposés au niveau organisationnel et par le Groupe de référence des partenariats et des ressources, conformément à la Stratégie approuvée pour la mobilisation des partenaires et des ressources. • Développer une politique de partenariat pour le PROE |
| | | OO4.1.2 : Au moins deux nouveaux partenariats ont été élaborés ou conclus pour contribuer à l'avancement dans le cadre des priorités environnementales, conformément aux engagements internationaux et régionaux | <ul style="list-style-type: none"> • Envisager et élaborer de nouveaux partenariats stratégiques qui contribueront aux objectifs et priorités régionaux |
| | | OO4.1.3 : Au moins 30 % des partenariats actuels génèrent des résultats qui ajoutent de la valeur à l'atteinte des priorités stratégiques du PROE. | <ul style="list-style-type: none"> • S'assurer que l'intranet du PROE contient des informations sur les résultats et les effets obtenus.. • Contrôler la progression des partenariats actuels et en faire rapport, en entrant notamment régulièrement les principaux résultats obtenus dans la base de données des partenariats. • Mener une enquête sur l'engagement partenarial avec le PROE. |
| | OO4.2.0 Implication de partenariats régionaux stratégiques, p. ex. collaborations internationales maintenues à des niveaux d'implication élevés lors de forums divers axés sur la protection et la sécurité de l'environnement dans la région océanique (OO3.3) | OO4.2.1 : Au moins une manifestation stratégique de haut niveau a été organisée en partenariat avec le PROE et les principaux partenaires. OO 4.2.2: Le PROE a été protégé des actions en justice grâce à la résolution des affaires et aux actions menées conformément aux recommandations, par l'apport de conseils juridiques à la direction dans tous les programmes OO 4.2.3: Les obligations contractuelles ont été remplies avec l'ensemble des parties (bailleurs, consultant-es, personnel, etc.), notamment en ce qui concerne les accords nationaux avec le gouvernement du Samoa portant sur les privilèges et immunités recevables (impôts, infractions civiles, etc.) pour l'ensemble du personnel | <ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre la participation et les contributions aux principales instances du CORP, conformément au mandat du PROE, afin de favoriser l'atteinte des objectifs prioritaires définis par les dirigeant-es. • Fournir des conseils juridiques adéquats au personnel et à la direction pour garantir la protection juridique dans les engagements du PROE dans l'ensemble des programmes et du département. • S'assurer que les obligations standard des contrats et des accords de partenariat sont maintenues dans l'ensemble des programmes lors des révisions juridiques. Toute proposition de modification des conditions générales du contrat sera soigneusement examinée et débattue par le département juridique avant que celle-ci ne soit prise en compte.. • Collaborer avec les principaux partenaires dans les instances et les concertations stratégiques de haut niveau, telles que les Conférences des Parties aux accords multilatéraux sur l'environnement, afin de mettre en exergue les grands enjeux et priorités en matière d'environnement • Actualiser les évaluations de la législation environnementale publiées en 2018 pour les Membres en tant que ressource pour les pays Membres, le personnel et les utilisateurs du public. |

OBJECTIF ORGANISATIONNEL 5 : Le PROE peut compter sur un groupe de personnes dotées des dispositions, des connaissances et des compétences qui lui permettront de concrétiser sa vision régionale commune

| Objectifs organisationnel 2026 | Résultats 2020-2021 | PIP3 2022-2023 | Activités 2022-2023 |
|--|--|---|---|
| <p>O05.1 Recruter et garder les personnes qui contribuent ensemble, grâce à leurs compétences et à leurs connaissances, à exécuter le plan stratégique du PROE de manière efficace et efficiente, notamment l'orientation de l'appui technique.</p> | <p>OO 5.1 : Les agents recrutés et retenus ont les connaissances et les compétences qui contribuent à la réalisation efficace et efficiente du plan stratégique du PROE</p> | <p>O05.1.1 a) La politique de recrutement et de sélection est à jour b) Le principe de ne pas dépasser les six mois pour une période de recrutement est adopté c) Un taux de rétention annuel du personnel d'au moins 70 % est atteint</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Examiner et mettre à jour la politique de recrutement et de sélection et identifier les domaines d'amélioration du processus. • Concevoir et appliquer un plan solide pour le personnel, comprenant : <ul style="list-style-type: none"> a) La planification de la succession b) La gestion des talents • Faire le lien avec la rémunération et d'autres initiatives organisationnelles traitant des problèmes de rotation du personnel. |
| | | <p>O05.1.2 a) Une aide budgétaire est allouée et approuvée pour l'application de la Stratégie en matière de ressources humaines, notamment en ce qui concerne la rémunération, les performances et les mouvements de la grille salariale. b) Au moins 50 % des recommandations émises dans le cadre de la révision des rémunérations ont été mises en œuvre. Au moins 3 % de la prime de performance est versée. Au moins 50 % des mouvements de marché recommandés sont effectués c) Taux d'évaluation positif (au moins 70 %) pour les actions et les résolutions appuyées par les résultats provenant de la boîte à suggestion, du comité du personnel, et les questions du personnel dans les questions générales en matière de politiques, pratiques et méthodes de travail en matière de ressources humaines</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre : <ul style="list-style-type: none"> i. Les résultats de la révision de la rémunération approuvée qui soutiennent la rémunération actualisée du personnel en accord avec le marché de recrutement concerné ; ii. Des récompenses salariales liées aux performances iii. Les mouvements et ajustements applicables au barème des salaires • Fournir des réponses et proposer des résolutions aux problèmes du personnel en général, ainsi qu'aux préoccupations soumise via la boîte à suggestions et le comité consultatif du personnel. |
| | | <p>O05.1.3 a) Le règlement du personnel a été revu et mis à jour b) Des politiques visant à soutenir et à responsabiliser le personnel dans son travail sont en place : <ul style="list-style-type: none"> i. Régimes de travail flexible et à distance ii. Rémunération du personnel iii. Emploi et implication secondaires iv. Plaintes v. Système d'amélioration des résultats vi. Autres politiques fondées sur la hiérarchisation des problèmes </p> | <ul style="list-style-type: none"> • Revoir et mettre à jour le règlement du personnel • Revoir et/ou développer de nouvelles politiques sur les questions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> i. Régimes de travail flexible et à distance ii. Rémunération du personnel iii. Emploi et implication secondaires iv. Plaintes v. Système d'amélioration des résultats vi. Autres politiques fondées sur la hiérarchisation des problèmes |
| <p>O05.2 Renforcement des compétences et des capacités de nos ressources humaines à travers la formation continue du personnel au sein d'une culture professionnelle valorisante.</p> | <p>O05.2.0 : Renforcement des compétences et des capacités de nos ressources humaines à travers la formation continue du personnel au sein d'une culture professionnelle valorisante dans un environnement océanien</p> | <p>O05.2.1 a) Budget de capacité équivalent à 5 % de la masse salariale, approprié pour la direction, et des programmes de renforcement des capacités pour le personnel b) Au moins 70 % des membres du personnel ont suivi des programmes de développement professionnel continu et sur les capacités d'organisation</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Les besoins du personnel recensés dans leurs plans d'apprentissage et de perfectionnement sont soutenus par des programmes de renforcement des capacités appropriés. • Élaborer et appliquer les éléments suivants : <ul style="list-style-type: none"> i. Cadre des talents pour la direction; ii. Cadre de renforcement des capacités iii. Programmes de renforcement des capacités et sur les capacités d'organisation |

OBJECTIF ORGANISATIONNEL 5 : Le PROE peut compter sur un groupe de personnes dotées des dispositions, des connaissances et des compétences qui lui permettront de concrétiser sa vision régionale commune

| Objectifs organisationnel 2026 | Résultats 2020-2021 | PIP3 2022-2023 | Activités 2022-2023 |
|---|---|---|---|
| | | <p>005.2.2</p> <p>a) Au moins 70 % des quasi-accidents sont rapportés, enregistrés, et suscitent des réactions à leur égard.</p> <p>b) Diminution du TRIFR (taux de fréquence des blessures enregistrables totales = nombre d'accidents × 1 000 000 ÷ nombre total d'heures de travail fournies par les employé-es)</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Élaborer et appliquer les éléments suivants : <ol style="list-style-type: none"> i. Système de gestion du bien-être, de la santé, de la sécurité, de l'hygiène et de l'environnement ii. Évaluation des politiques iii. Système de rapport d'accidents iv. Système de permis pour la sécurité au travail v. Système de gestion des changements • Réaliser deux audits annuels des contrôles et des dangers |
| <p>005.3</p> <p>Création d'une culture constructive, valorisante et axée sur les résultats, dans laquelle travailler au sein d'une équipe collaborative où le respect et l'appréciation mutuels sont la norme.</p> | <p>005.3.0</p> <p>Notre culture axée sur les résultats a valorisé notre personnel à travers un travail d'équipe collaboratif</p> | <p>005.3.1</p> <p>a) Taux d'évaluation positif (au moins 70 %) obtenu par l'enquête sur la culture d'entreprise et la motivation concernant les actions visant les performances, la déontologie et l'intégrité du personnel, les communications, le travail d'équipe, les représentations et les pratiques</p> <p>b) Au moins 90% du personnel est pleinement impliqué dans les programmes de transformation de la culture qui reflètent un travail d'équipe collaboratif respectant les valeurs de chacun et soutenant une culture inclusive et résiliente.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Réaliser une enquête sur la culture et l'implication du personnel et élaborer un plan d'action visant en prendre en compte les résultats et les commentaires. • Élaborer et appliquer les éléments suivants : <ol style="list-style-type: none"> a) Programme de transformation culturelle en vue de renforcer l'inclusion et la résilience b) Cadre des valeurs et de compétences |